

GARANTIE GÉNÉRALE SNAE

1. Lorsque la loi l'autorise, tous les outils à main à usage professionnel figurant dans le catalogue sont couverts par une garantie à vie - une garantie contre les défauts de matériaux et de fabrication pour la durée de vie normale de l'outil en question. La "durée de vie" est définie comme la période pendant laquelle un outil est censé durer dans des conditions normales d'utilisation. Pour rappel, l'utilisation professionnelle est définie comme l'utilisation de l'outil à des fins liées au commerce, à l'entreprise ou à la profession de l'utilisateur.

2. Sont exclus de cette garantie à vie pour un usage professionnel : les outils pneumatiques, les outils hydrauliques, les outils alimentés par batterie, les outils électriques/électroniques, les outils dynamométriques, les outils automobiles et les outils de mesure. Ces outils et les autres outils non couverts par la garantie à vie bénéficient d'une période de garantie d'UN AN (12 mois) à compter de la date d'achat du produit, sauf si d'autres conditions sont définies dans les conditions de garantie spécifiques de l'outil. Les batteries sont garanties contre les défauts de fabrication et de matériaux pendant une période de DEUX ANS à compter de la date d'achat initiale. Si l'inspection révèle que le problème est dû à un défaut de fabrication ou de matériau, le produit sera réparé (ou, à notre discrétion, remplacé) sans frais s'il est toujours compris dans la période de garantie.

3. La période de garantie pour les consommateurs (usage non professionnel) sera définie par la réglementation locale relative aux biens de consommation.

4. Les produits défectueux seront réparés, remplacés ou substitués. En général, SNA Europe ne couvre pas les frais d'immobilisation, de réinstallation, de visite ou de réparation sur place dans les locaux du client, ni les frais de déplacement pour la réparation, le remplacement ou la substitution des produits.

5. Si un produit n'a pas été utilisé ou entretenu correctement, s'il est usé suite à une mauvaise utilisation ou s'il a subi des modifications non autorisées, cette garantie n'est pas applicable.

6. Cette garantie ne couvre pas les réparations ou les pièces sujettes à l'usure résultant de l'utilisation ou d'une autre usure naturelle, telles que, mais sans s'y limiter, les lames, les pièces en caoutchouc, les joints, les plaques de ponçage, les engrenages, les roulements, les roues, l'huile, les filtres à air, les pinces et les autres pièces définies comme consommables. Cette garantie ne couvre pas les défauts de l'outil causés par l'utilisation ou l'usure naturelle.

7. Tout produit qui a été utilisé dans des conditions environnementales pour lesquelles il n'a pas été conçu ou qui a subi des dommages causés par des influences externes (eau, eau salée, produits chimiques, physiques, chocs, températures extrêmes) ou des substances étrangères, cette garantie n'est pas applicable. En cas de perte ou de destruction totale ou partielle du produit, le produit n'est pas couvert par la présente garantie à moins que le bénéficiaire de la garantie ne fournisse une preuve technique précise de l'origine de la réclamation, d'un défaut de matière ou d'un défaut de construction, et des composants du produit concerné.

8. Une réclamation au titre de la garantie doit être soumise pendant la période de garantie. Pour ce faire, l'outil complet en question doit être envoyé au détaillant ou au distributeur, accompagné de la documentation de vérification de la vente, qui doit valider la date d'achat et la désignation du produit.

9. Le remplacement ou la réparation du produit sera effectué le plus rapidement possible. À la réception du produit remplacé ou réparé, le client est invité à en valider la conformité. Les remplacements et les réparations effectués dans le cadre de la garantie ne donnent pas lieu à la prolongation ou au renouvellement de la période de garantie de l'outil.

10. Tout entretien ou réparation effectué pendant la période de garantie doit, sous peine d'annulation de la garantie, être effectué par un distributeur agréé ou un agent de service officiel, à l'exception des opérations d'entretien à effectuer par l'utilisateur comme spécifié dans le manuel du produit.

Siège Social :

41 boulevard Pierre de Coubertin
49000 Angers
Siret : 393 727 797 00085
Tel : +33 (0)2 41 22 95 40

Etablissements secondaires :

ZI des Chaumes
18570 La Chapelle St Ursin
Siret : 393 727 797 00044
Tel : +33 (0)2 48 67 80 40

1, rue Roger Devillé
49150 Baugé en Anjou
Siret : 393 727 797 00077
Tél : +33 (0)2 72 88 08 80